

DOSSIER DE PRESSE

INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTÉE 2021

Aout 2021

Avant-propos

Depuis 2016, l'ANESF (Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes), réalise une enquête pour évaluer le Coût de la Rentrée. L'**indicateur du Coût de la Rentrée** (iCDR) est calculé par les différentes fédérations du réseau de la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) afin d'évaluer le coût moyen d'une rentrée universitaire pour un·e étudiant·e.

L'iCDR sépare les **frais de vie courante** des **frais spécifiques à la rentrée universitaire**. La comparaison avec les frais de la rentrée précédente permet d'analyser l'évolution de ces coûts. Nous basons nos calculs sur le recensement et l'indicateur du Coût de la Rentrée réalisé par la FAGE, que nous adaptons à la répartition géographique de nos établissements en France, ainsi que sur les réponses fournies par nos administrateur·ice·s.

Cette année, le coût moyen de la **rentrée d'un·e étudiant·e sage-femme en 2ème année de licence est de 2621,56 €**, ce qui représente une **augmentation de 1,78%** par rapport à la rentrée universitaire 2020-2021. Nous remarquons également que, au-delà de l'augmentation des frais dans la majorité des catégories étudiées, il y a une nette **disparité** entre l'Île-de-France et les autres régions de France.

Il nous a également semblé important de présenter les frais rencontrés par les étudiant·e·s bénéficiant du dispositif **passerelles**. Considéré·e·s comme des étudiant·e·s en formation continue, puisqu'ayant quitté le système universitaire depuis plus de 2 ans, ils·elles font face à un refus de financement de leur formation par les régions, et doivent payer en moyenne **6731,26€** par année universitaire, en plus des frais d'inscription classiques.

Enfin, il nous tenait à cœur d'aborder le sujet de la **précarité menstruelle**. L'ANESF, la FAGE et l'AFEP (Association Fédérative des Étudiants de Poitiers) ont travaillé en collaboration sur l'année 2020-2021, afin de réaliser une enquête autour de la précarité menstruelle étudiante en France. Il y a eu une réelle volonté de lutte contre les discriminations et contre la précarité, ce qui a permis de mettre en lumière notamment que **13% des répondant·e·s** déclarent avoir déjà dû **choisir entre des protections et un autre objet de première nécessité**.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Emie Jourdain

Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales et de la Défense des Droits à l'ANESF

SOMMAIRE

Avant-propos	2
SOMMAIRE	3
I. Présentation de l'ANESF	4
II. Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée	5
III. Analyse synthétique	6
IV. Frais de vie courante	7
A. Loyers	9
B. Repas RU	9
C. Consommables	10
D. Focus sur : la précarité menstruelle	11
E. Téléphonie et internet	11
F. Loisirs	12
G. Transports	12
V. Frais de rentrée universitaire	13
A. Frais de scolarité : inscription + CVEC	14
B. Focus sur : les passerelles	14
C. Complémentaire santé	15
D. Assurance logement	15
E. Frais d'agence	16
F. Matériel pédagogique	16
G. Matériel de stage	17
VI. Variation des revenus	18
A. Bourses	18
B. Rémunération 2nd cycle	18
C. Vaccination	19
VII. Résumé des revendications de l'ANESF	20
VIII. Contacts	20

I. Présentation de l'ANESF

L'ANESF est l'unique association étudiante représentant les étudiant·e·s sages-femmes. Elle existe depuis 1987 et fédère plus de 4000 étudiant·e·s sages-femmes parmi les 32 structures de formation en France grâce à leur adhésion et leur participation active à nos projets et nos réflexions.

L'ANESF a pour but :

- > De rassembler et de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de France afin de défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels,
- > De participer activement à l'évolution de la formation en sciences maïeutiques et de la profession,
- > De fédérer et de contribuer au développement du réseau associatif des étudiant·e·s sages-femmes, à leur formation, ainsi qu'à leur professionnalisation,
- > D'inciter les étudiant·e·s sages-femmes à devenir acteur·rice de leur citoyenneté à travers une démarche solidaire et d'éducation populaire,
- > D'être actrice dans les décisions et les actions de santé publique notamment à visée éducative et préventive,
- > D'affirmer et de réaffirmer ses valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité tout au long de son existence

II. Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée

L'iCDR est un indicateur qui permet de calculer le coût de la rentrée pour un·e étudiant·e de 20 ans, en première année de licence, non boursier·ère, n'habitant pas au domicile familial et sans double inscription.

L'ANESF se sert des données fournies par la FAGE et l'adapte à son territoire, puisque nous n'avons pas de structures de formation dans toutes les villes françaises. Nous réalisons donc une pondération : 3 établissements en Île-de-France, 28 situés dans d'autres régions de France Métropolitaine, et 1 en DROM-COM (La Réunion).

Également, les étudiant·e·s de première année de licence représentent les étudiant·e·s en PASS/L.AS, nous nous basons donc sur le **coût moyen de la rentrée pour un·e étudiant·e entrant en 2ème année de licence** (DFGSMa2). Les calculs de la rentrée 2020 ont été réalisés avec une pondération de 4 établissements en Île-de-France et 28 dans d'autres régions, puisque 2 structures de formation d'Île-de-France fusionnent à la rentrée 2021-2022.

Nous avons sondé nos administrateur·ice·s afin de cibler les **frais spécifiques à la filière maïeutique**. Nous avons récolté 31 réponses sur 32, les chiffres spécifiques à la filière maïeutique sont donc basés sur ces 31 réponses.

L'indicateur sépare les différentes dépenses en 2 catégories, comprenant chacune différents postes de dépenses :

- > Les **frais de vie courante** sont des frais fixes au cours des mois de l'année comprenant : loyers, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien.

Pour ces frais, nous ne prenons pas en compte La Réunion, les coûts étant très différents de ceux de la France métropolitaine.

- > Les **frais spécifiques de rentrée universitaire** comprennent les frais d'inscription, les frais de Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVE-C), les frais d'agence, la souscription à une assurance logement et à une complémentaire santé, le matériel pédagogique ainsi que le matériel de stage.

Pour ces frais, nous excluons les frais de Lille FMM. Étant un établissement privé, leurs frais ne sont pas soumis aux réglementations de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

III. Analyse synthétique

Tableau 1 : Évolution globale du coût de la rentrée pour un·e étudiant·e en 1er cycle, avec pondération de 3 écoles en Île-de-France et 28 en région.

	2020	2021
Frais de vie courante	1310,64 €	1326 €
Frais spécifique de rentrée	1265,19 €	1295,56 €
Total	2575,83 €	2621,56 €
Variation	+1,78 %	

Nos calculs ont démontré que la rentrée universitaire coûtera en moyenne **2621,56 €**, ce qui représente une **hausse de 1,78%** par rapport à la rentrée universitaire de 2020-2021.

IV. Frais de vie courante

Tableau 2 : Évolution nationale des frais de la vie courante pour un·e étudiant·e avec pondération de 3 établissements en Île-de-France et 28 en région.

	2020	2021
Loyer et charges	491,59 €	495,33 €
Repas au RU	66 €	66 €
Alimentation	175 €	181,98 €
Équipement divers	319,02 €	337,44 €
Masques et gel	31,75 €	11,89 €
Téléphone + internet	51,32 €	54,99 €
Loisirs	73,71 €	76,95 €
Transports	102,25 €	101,41 €
Total	1310,64 €	1326,00 €
Variation	+ 1,17 %	

L'année dernière, nous avons fait face à une augmentation de 5,32%, due à l'apparition d'une nouvelle dépense : les masques et le gel hydroalcoolique. Cette année, malgré la diminution du prix des masques et du gel hydroalcoolique, nous remarquons que les frais de vie courante mensuels sont d'en moyenne **1326€**, ce qui représente une somme considérable pour des étudiant·e·s en licence.

Tableau 3 : Évolution des frais de la vie courante pour un·e étudiant·e en région ou en Île-de-France

	Régions		IDF	
	2020	2021	2020	2021
Loyer et charges	467,56 €	476,16 €	659,84 €	674,30 €
Repas au RU	66 €	66 €	66 €	66 €
Alimentation	172,22 €	179,74 €	194,43 €	202,92 €
Équipement divers	314,99 €	334,14 €	347,34 €	368,29 €
Masques et gel	31,75 €	11,89 €	31,75 €	11,89 €
Téléphone + internet	51,32 €	54,99 €	51,32 €	54,99 €
Loisirs	73 €	76,40 €	78,66 €	82,06 €
Transports	101,83 €	100,97 €	105,22 €	105,50 €
Total	1278,67 €	1300,29 €	1534,46 €	1565,95 €
Variation	+ 1,69 %		+ 2,05 %	

A. Loyers

La moyenne est réalisée pour chaque ville à partir du coût moyen d'un studio de 20 à 30 m², ainsi que pour un T2 de moins de 30 m², représentant les deux formes de logement les plus utilisées par les étudiant·e·s.

La moyenne a été calculée selon les 31 villes de France métropolitaine, dont 3 en Île-de-France et 28 dans d'autres régions, ce qui nous mène à un coût moyen de loyer mensuel de **495,33€**.

	Régions		IDF		National	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Loyers	467,56 €	476,16 €	659,84 €	674,30 €	491,59 €	495,33 €

B. Repas RU

Nous comptons en moyenne 5 repas par semaine, 4 semaines par mois pour un·e étudiant·e non boursier·ère, à 3,30€ le repas. Ce qui fait un total de 66€ par mois.

Revendication : l'ANESF se positionne pour la diminution du prix du ticket RU pour les non boursier·ère·s.

C. Consommables

Les consommables regroupent différentes classes de dépense :

- > Alimentation : en dehors des repas au RU, ce qui représente 30 petits déjeuners et 40 repas
- > Equipements divers :
 - Informatique : mensualité d'un ordinateur de 300€ avec un prêt à taux 0%
 - Vêtements : 1 ensemble jean, t-shirt et sweat
 - Hygiène : Lot de base de produits d'hygiène
 - Entretien : Produits d'entretiens
- > Masques et gel : 3 masques par jour, pendant un mois = 90 masques et 100 ml de solution hydroalcoolique

Nous avons calculé le coût moyen d'un masque selon les prix de 6 supermarchés de régions différentes, de 2 pharmacies et d'Amazon.

	Régions		IDF		National	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Alimentation	172,22 €	179,74 €	194,43 €	202,92 €	175 €	181,98 €
Equipement divers	314,99 €	334,14 €	347,34 €	368,29 €	319,02 €	337,44 €
Masques et gel	31,75 €	11,89 €	31,75 €	11,89 €	31,75 €	11,89 €
Total	518,96 €	525,77 €	573,52 €	583,10 €	525,77 €	531,32 €

D. Focus sur : la précarité menstruelle

En 2021, l'ANESF, en collaboration avec la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) et l'AFEP (Association Fédérative des Étudiant·e·s Pictocharentais·e·s), a réalisé une enquête autour de la précarité menstruelle, à laquelle 6518 personnes ont répondu. La moyenne d'âge des répondant·e·s est de 20 ans.

Le constat qui en est sorti est alarmant, **33% des étudiant·e·s** ayant répondu à l'enquête ont déclaré rencontrer des **difficultés financières pour se procurer des protections périodiques**. De plus, 13% ont déclaré avoir dû choisir entre des protections et un autre objet de première nécessité.

Après la publication de ces résultats, Mme Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé la mise à disposition gratuite de protections périodiques pour les étudiant·e·s. Nous nous assurerons, dès la rentrée, de la bonne application de cette mesure dans les campus universitaires.

Revendications : L'ANESF se positionne pour la sensibilisation sur les règles afin de lutter contre le tabou qui l'entoure, et pour l'accès gratuit pour les populations précaires à des protections menstruelles grâce à un investissement adéquat et à la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les lieux publics.

E. Téléphonie et internet

Pour fixer ce prix, nous avons réalisé la moyenne des abonnements de téléphonie mobile, fixe et internet chez les 3 plus grands opérateurs français.

	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Téléphonie internet	51,32 €	54,99 €

F. Loisirs

Nous avons pris en compte 2 livres par mois avec le prix moyen du livre à 11€, ainsi que le montant moyen des sorties estimé par l'enquête OVE de 2016.

	Régions		IDF		National	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Loisirs	73 €	76,40 €	78,66 €	82,06 €	73,71 €	76,95 €

G. Transports

Nous avons fixé le coût moyen de 5 allers-retours de 28km par mois ainsi qu'un abonnement de transports en commun au tarif étudiant.

	Régions		IDF		National	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Transports	101,83 €	100,97 €	105,22 €	105,50 €	102,25 €	101,41 €

V. Frais de rentrée universitaire

	DFGSMa2 2020	DFGSMa2 2021
Frais d'inscription	170 €	170 €
CVEC	91,96 €	92 €
Complémentaire santé	307,20 €	307,20 €
Assurance logement	65,50 €	68,89 €
Frais d'agence	240,5 €	240,5 €
Matériel pédagogique	256,15 €	262,97 €
Matériel de stage	124,19 €	154 €
Total	1265,19 €	1295,56 €
Variation	+ 2,40%	

Depuis 2 ans, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a décidé de geler les frais d'inscription suite à la crise sanitaire. Malgré cela, nous remarquons une **hausse de 30,37€ (+2,40%)** due à l'augmentation du coût de l'assurance logement, du matériel pédagogique et du matériel de stage.

A. Frais de scolarité : inscription + CVEC

Frais d'inscriptions moyens pour un·e étudiant·e entrant en licence 2 (DFGSMa2), non boursier·ère.

	2020	2021
Frais d'inscription licence	170 €	170 €
Frais d'inscription master	243 €	243 €
CVE-C	91,96 €	92 €

Cette année, encore 3 établissements de formation font payer aux étudiant·e·s des frais universitaires supplémentaires : de 2€, 10€ et 23€. Ces frais sont illégaux car tout doit être compris dans les 170€ d'inscription en licence et les 243€ d'inscription en master.

Revendication : l'ANESF se positionne contre ces frais complémentaires.

B. Focus sur : les passerelles

La formation de sage-femme fait partie des formations sanitaires et sociales. Depuis 2010, certaines personnes peuvent présenter un dossier afin d'intégrer les études de sage-femme sans passer par la PASS ou la L.A.S. Cependant, les étudiant·e·s se voient refuser le financement de leur parcours d'étude et se retrouvent à payer, selon le dernier recensement, en moyenne, **26 925,04€** pour les 4 ans d'étude.

Sur les 32 établissements, nous avons les données de 25 d'entre eux. 4 ne font rien payer de plus que les frais d'inscription classiques. Nous excluons Lille FMM, puisque c'est un établissement privé. Pour les 21 établissements restants, les chiffres varient de 194€/an à 9800€/an, ce qui nous amène à une moyenne de **6731,26€** par année de formation.

Il faut également considérer que ces étudiant·e·s rencontrent de grandes difficultés à obtenir des financements pour ces frais de scolarité.

Revendication : l'ANESF se positionne contre ces frais de passerelle et pour l'application des textes de loi par les régions, garantissant un accès aux études de sage-femme conforme aux frais d'inscription fixés par le MESRI pour tou·te·s les étudiant·e·s, quel que soit leur régime d'étude.

C. Complémentaire santé

Les frais de complémentaire santé sont basés sur les tarifs de la LMDE, qui est une complémentaire santé nationale, à laquelle tou·te·s les étudiant·e·s peuvent souscrire.

	2020	2021
Complémentaire santé	307,20 €	307,20 €

D. Assurance logement

Nous avons calculé le coût moyen d'une assurance du type "Essentielle" au sein des mutuelles régionales

	Régions		IDF		National	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Assurance logement	65,72 €	69 €	64 €	67,88 €	65,50 €	68,89 €

E. Frais d'agence

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur, la constitution de son dossier, la rédaction du bail ainsi que la réalisation de l'état des lieux sont à ses frais.

	Régions		IDF		National	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Frais d'agence	232 €	232 €	300 €	300 €	240,5 €	240,5 €

F. Matériel pédagogique

Nous n'avons pas compté l'ordinateur puisqu'il a été compté dans les frais de vie courante. Cependant, nous prenons en compte le matériel d'écriture, les fournitures diverses ainsi que le sac-à-dos.

	2020	2021
Matériel pédagogique	256,15 €	262,97 €

G. Matériel de stage

Nous avons estimé à 75 € le petit matériel nécessaire sur les terrains de stage : pince Kocher, ciseaux, chaussures, garrot, carnet, mètre ruban...

A cela, nous ajoutons les tenues de stage, qui, lorsqu'elles sont payantes, coûtent en moyenne 19,75 €/tenue. Les établissements de formation réclament 4 tenues en moyenne, ce qui représente un coût de 79€.

	2020	2021
Petit matériel	75 €	75 €
Tenues	49,19 €	79 €
Total	124,19 €	154 €

14 établissements demandent encore aux étudiant·e·s entrant en DFGSMa2 de payer leurs tenues, malgré les instructions interministérielles parues le 9 décembre 2020 et 3 mai 2021, ordonnant aux centres accueillant des étudiant·e·s en stage, de leur **fournir et d'entretenir gratuitement les tenues de stage**. Les étudiant·e·s se retrouvent à payer les tenues, et leur entretien, ou doivent les entretenir à domicile malgré la crise sanitaire actuelle.

Revendication : l'ANESF se positionne pour la prise en charge et l'entretien intégral des tenues de stage des étudiant·e·s sages-femmes.

VI. Variation des revenus

A. Bourses

Cette année, le taux des bourses a augmenté en moyenne de **+0,997%**. Les grilles des Bourses de Formation Sanitaire et Sociale (BFSS) étant alignées avec celles des Bourses sur Critères Sociaux (BCS), les étudiant·e·s sages-femmes bénéficieront de cette augmentation en septembre 2021.

Revendication : L'ANESF se positionne pour la gestion des bourses de notre formation par le CROUS.

B. Rémunération 2nd cycle

Depuis septembre 2020, les étudiant·e·s sages-femmes ont bénéficié d'une revalorisation salariale.

Les étudiant·e·s sages-femmes de 4ème année sont rémunéré·e·s de septembre à août inclus (12 mensualités) et les étudiant·e·s sages-femmes de 5ème année sont rémunérées de septembre à juin inclus (10 mensualités).

Année de formation	Rémunération	Mensualités (brut)	Montants annuels (brut)
4ème année	12 mois	260 €	3120 €
5ème année	10 mois	384 €	3840 €

Revendication : L'ANESF se positionne pour une rémunération à 3,90€/heure des étudiant·e·s en second cycle, ce qui correspond au minimum légal pour un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur.

L'ANESF veille également au respect de la juste rémunération des étudiant·e·s du second cycle.

C. Vaccination

Depuis la parution de l'arrêté du 26 mars et du décret du 11 mai 2021, tou·te·s les étudiant·e·s sages-femmes peuvent vacciner, dans l'objectif de participer à la lutte contre la crise sanitaire.

Rémunération des vacations de vaccination des étudiant·e·s sages-femmes du 1er cycle : Les textes ne sont pas précis, mais supposons que la rémunération des étudiant·e·s sages-femmes de premier cycle s'aligne sur la rémunération des étudiant·e·s en médecine du premier cycle.

- > 12 €/h de 8h à 20h
- > 18 €/h de 20h à 23h et de 6h à 8h
- > 24 €/h de 23h à 6h, les dimanche et jours fériés

Rémunération des vacations de vaccination des étudiant·e·s sages-femmes du 2ème cycle :

- > 24 €/h de 8h à 20h
- > 36 €/h de 20h à 23h
- > 48 €/h de 23h à 6h, et les dimanches et jours fériés

VII. Résumé des revendications de l'ANESF

Face à ces constats, l'ANESF porte plusieurs revendications :

- > La **diminution du prix du ticket RU** pour les non boursier·ère·s
- > Un **accès gratuit** pour les populations précaires à des **protections menstruelles** grâce à un investissement adéquat et à la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les lieux publics.
- > La **suppression des frais complémentaires** et des frais liés aux **tenues de stage**
- > La suppression des **frais de passerelle**.
- > La **gestion des bourses** de notre formation par le **CROUS**
- > Une **rémunération à 3,90€/heure** des étudiant·e·s en second cycle, et respect de la rémunération de ces étudiant·e·s.

De manière plus générale, l'ANESF se positionne pour **l'intégration universitaire** des établissements de formation, pour **l'accès à un logement** lorsque les stages sont éloignés du domicile des étudiant·e·s et pour un **accès facilité aux services du CROUS**, par le biais du guichet unique.

VIII. Contacts

Laura FAUCHER- Présidente 2021-2022- presidence@anesf.com - 0674625231

Emie JOURDAIN - Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales et de la Défense des Droits 2021-2022 - affairesociales@anesf.com -0647333541